

# MELANGES RELIGIEUX

## POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 13 Avril 1849.

No. 61.

### MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 13 AVRIL 1849.

Sommaire du projet de Loi pour mieux administrer la dette publique, et les comptes, revenus et propriétés publiques.

Le gouverneur en conseil pourra faire racheter des débetures, et en émettre de nouvelles pour le même montant ou un montant moindre, ou pourra faire des arrangements pour changer des débetures en circulation contre des débetures nouvelles; les débetures seront payables en sterling ou en monnaie courante; le taux de l'intérêt sur ces débetures pourra être moindre que le taux légal; la somme de la dette ne sera pas augmentée; un certain montant de débetures pourra être émis pour des sommes au-dessous de £10 chacune; il n'y aura pas à la fois en circulation plus de £250,000 de ces débetures; des rentes à Juxta déterminées pourront être accordées; le revenu des travaux publics ira au fonds d'amortissement, sauf £20,000 qui seront placés au crédit du fonds consolidé; au bout de chaque année, la balance non appropriée du fonds consolidé pourra aller au fonds d'amortissement, si le gouverneur en conseil le juge convenable; le gouverneur en conseil pourra faire des règlements relatifs à la dette publique, avoir un ou plusieurs agents fiscaux de la province à Londres; si le revenu annuel ne suffisait pas (par suite de fluctuations du commerce le gouverneur en conseil pourra faire des emprunts temporaires au montant nécessaire pour couvrir le déficit; le montant mis à la charge du fonds du revenu consolidé pour les travaux permanents sera constaté, et le gouverneur en conseil pourra porter au crédit de ce fonds le montant total de ces paiements, en les mettant à la charge des travaux publics; les comptes publics dans les bureaux du receveur général et de l'inspecteur général seront tenus en partie double; durant chaque année fiscale, il sera donné un état détaillé du passif et de l'actif de la province; le gouverneur en conseil pourra transférer, à certaines conditions, certains travaux publics aux autorités locales; le transport sera fait par ordre en conseil; il aura certaines conditions déterminées dans l'acte; l'ordre en conseil pourra être révoqué ou amendé avec le consentement du concessionnaire.

Le 18 février, le Très Rév. évêque Mathorne a donné sa bénédiction abbatiale au frère Bernard, premier abbé de l'Ordre de Cîteaux en Angleterre depuis la réforme.

Cet événement, fait époque en Angleterre. Il y a environ quatorze ans, Ambroise Lisle Philippe, évêque, seigneur de Grâce-Dieu, avait donné au frère Bernard un terrain dans la forêt de Charnwood dans le Leicestershire ces terres avaient été regardées jusque là comme incultivables, ce n'était que des blocs de granite et des monticules de rochers; et quatre pauvres frères, arrivés en ces lieux avec leur besace seulement, ont réussi à changer ce lieu en une espèce de paradis terrestre! On n'y voit que jardins, prairies, et des champs en pleine culture, et les plus beaux troupeaux; le couvent qui est sur une petite élévation domine toute cette verdure qui paraît comme étonnée de se voir répandue parmi tant de rochers. C'est ainsi que les déserts de la France, et d'Allemagne et de tous autres pays de l'Europe, ont été changés en un sol si gras et si fertile. Et ce sont les parvisses de moines qui ont fait tout cela. Et pour cela, il a fallu leur enlever toutes les richesses qu'ils avaient recueillies de leurs mains, et dont ils n'usaient que pour les répandre à profusion, sur les pauvres et les malheureux! Que l'Angleterre jette un regard en arrière; qu'elle pense aux temps où les couvents de moines exploitaient ses forêts; alors il n'y avait point d'indigens dans son sein; on n'y entendait point parler de la loi des pauvres; et qui plus est il n'y avait point de dette nationale; et chose incompréhensible! ce n'est qu'après avoir pillé les biens du clergé et des moines, qu'après avoir dépillé les églises et les monastères, qu'on a vu paraître les pauvres en Angleterre et avec eux la dette nationale; terrible punition de la vengeance divine! Et aujourd'hui même les fanatiques dont il se trouve encore un grand nombre en Angleterre ne convoitaient-ils pas le petit monastère du Père Bernard? Mais faisons connaître ce bon père.—Il fallait un enfant de la croix pour entreprendre une chose si glorieuse, mais en même temps si difficile que l'établissement des moines en Angleterre. Son partage a été la persécution de la part des ennemis de la religion; on lui ravit injustement ses possessions; il endura la pauvreté la plus absolue, il fut abandonné de ses amis, et ce qui perça le plus son cœur sensible, ce fut la trahison de ses frères. Après avoir enduré un grand nombre de périls sur terre et sur mer, il abandonna la France où Napoléon agissait en persécuteur contre son ordre; et il vint demander l'hospitalité à l'Angleterre qui était sa terre natale, mais son cœur y fut navré de douleur par les désappointements les plus amers. Enfin après un grand nombre de voyages inutiles et d'applications infructueuses, un bon catholique vint à son secours, Ambroise Lisle Philippe lui donna quelques propriétés dans la forêt de Charnwood. La solennité de la bénédiction fut des plus splendides et des plus majestueuses; il y eut une foule d'assistants accourus de tous les environs, et même des endroits les plus éloignés. L'enthousiasme fut à son comble, quand l'évêque prit l'abbé par la main, le conduisit à son trône, l'inaugura de la mitre et de la croce abbatiale et entonna le Te Deum, après lequel l'abbé donna la bénédiction, et le baiser de paix à tous les moines, depuis le premier jusqu'au dernier frère lui: Heureuse Angleterre, si elle pouvait recouvrer de jour en jour ses anciennes pratiques religieuses, et avec elles les grâces du ciel, et la prospérité de ce monde! (Communiqué.)

Une Dame, spirituelle et quelque peu savante, demandait un jour à un avocat, quelle différence il y avait entre un démocrate et un démagogue. Je vais vous répondre, dit l'avocat, par une comparaison qui vous fera mieux sentir la chose. Le gouvernement américain est démocratique; c'est-à-dire, que les gouverneurs sont démocrates; ce gouvernement est bon, comme tout autre bien réglé; quoiqu'il la royauté soit plus ancienne et plus naturelle, parcequ'elle représente une famille qui a son père à sa tête, au lieu que l'autre n'a qu'un père postiche qu'elle place et déplace à son gré. Quant à la démagogie, imaginez vous la vile canaille d'Amérique, telle que cette populace forcenée qui le 11 août 1834 brûla le couvent des religieuses du Mont-Benedict près de Boston, et cette autre qui incendia la belle église de Ste Marie à Burlington sur le lac Champlain le 11 mai 1838. Ce sont là, les démagogues, qui sont toujours en émeutes et en insurrections; ce sont des fanatiques qui ne veulent que feu et sang; leur seule passion est de ruiner et piller leurs concitoyens, qui ne pensent pas comme eux, ou qui n'ont pas leurs principes d'égalité et de communisme. Quand le gouvernement n'a pas la force de les réprimer, tel que le gouvernement américain en 1834, 35, alors ce gouvernement devient tant soit peu démagogue, surtout s'il refuse aucun dédommagement quelconque. Quant au gouvernement du Canada, il est mixte, comme en Angleterre; la royauté est représentée par un gouverneur; l'aristocratie par les membres de la Chambre Haute; enfin vient la Chambre-Basse où il y a des démocrates et des démagogues, mais ces derniers y sont en si petit nombre, qu'ils se sont alliés aux Tories, et par patriotisme (!) ils ont un journal pour répandre leurs doctrines bienfaisantes! (Communiqué.)

### NOUVELLES D'OUTRE-MER.

LE GRAND-DUC DE TOSCANÉ.—On n'a pas assez remarqué, et cette observation est un triste symptôme de la légèreté avec laquelle on est habitué à juger les faits et les hommes dans notre temps et dans notre pays.—on n'a pas assez remarqué tout ce qu'a de noble, de chrétien, nous oserons dire d'héroïque, la conduite du grand-duc de Toscane. Un prince, qui avait pu paraître entraîné par les suggestions des révolutionnaires, qui avait eu devoir, en quelque sorte, suivre le mouvement démocratique jusqu'à ses limites extrêmes, se trouve placé tout à coup entre les légitimes alarmes de sa conscience et le sort même de sa couronne. Il s'agit pour lui de donner son consentement à une mesure que son ministère a proposée, que son parlement a votée. Cette mesure tend à envoyer à Rome deux représentants de la Toscane pour faire partie d'une assemblée constituante italienne. Il n'a pas manqué d'excitations, de raisonnements, d'instances pour lui faire sanctionner cette détermination, pour lui présenter sous les prétextes les plus spécieux, sous les aspects les plus entraînants: on lui retentit à ses oreilles les grands mots et les grandes idées de nationalité, de popularité, de patriotisme. On a multiplié les assurances de fidélité à son autorité souveraine. On est allé jusqu'à flatter son ambition et à lui faire entrevoir, dans un avenir peu éloigné, une royauté agrandie au milieu de la Péninsule reconstruite. Mais le Pape a condamné la Constitution romaine, et comme la Constitution romaine doit former le centre et le noyau de la Constitution italienne, une crainte s'élève dans le cœur du grand-duc. N'en courra-t-il pas, lui aussi, indirectement, l'anathème que le Successeur de saint Pierre vient de rappeler aux sacrilèges envahisseurs de ses droits sacrés? Il n'hésite point, il s'adresse au Pontife exilé. Pie IX répond. Désormais, il n'y a plus un doute dans son âme. Il y va de l'existence de sa souveraineté, il y va de sa vie, de ses serviteurs, de celle de sa famille. C'est la déchéance, c'est la proscription, c'est l'exil, c'est la mort peut-être! Peu importe. Le prince chrétien affronte tout, subit tout, se résigne à tout, plutôt que de trahir sa conscience et sa foi! C'est là sans contredit un des plus magnifiques exemples qu'il y ait eu de fidélité dans ses annales. Les siècles de foi n'ont rien qui le surpasse, et Léopold s'est placé à la hauteur des princes les plus dévoués, dont l'Europe catholique a célébré depuis longtemps la fidélité et l'honneur. Aussi, nous le disons hautement, de tels actes porteront avec eux leur bénédiction et leur récompense. Il est impossible que la justice de Dieu ne reconnaisse pas par d'éclatantes faveurs ce saint respect pour les lois de l'Eglise, cette héroïque soumission à la voix du Vicaire de Jésus-Christ, ce sacrifice offert et accepté avec une si chrétienne abnégation.

TOSCANÉ.—Les démagogues ne peuvent cacher la frayeur que leur inspire la petite armée du général Laugier. Ce corps, resté fidèle au grand-duc, tient la campagne près de Pietra-Santa. Les triumvirs florentins réclament des enrôlements volontaires pour aller combattre cet "ennemi de la patrie." Les exaltés, très-braves aux démonstrations populaires, sont fort peu empressés à s'inscrire sur les contrôles de l'armée active.

GIORBERTI.—A Turin, il se manifeste une assez vive agitation en faveur de Giorberti. On dresse des tables dans les rues pour signer des pétitions qui demandent sa rentrée aux affaires. Tout en regrettant que le parti de l'Ordre soit réduit à invoquer un tel représentant, nous aimons à considérer ce mouvement comme un réveil des hommes modérés et une protestation contre les fautes de l'anarchie. En attendant, le marquis de Colli a été nommé ministre des affaires étrangères.

ADRESSE DES REVOLUTIONNAIRES DE FRANCE A CRUX DE ROME.—Les représentants de la Montagne ont adressé à leurs amis de Rome une proclamation où nous remarquons les passages suivants: "Courage, frères! déjà la Toscane est libre, Venise combat, la Lombardie est frémissante, le Piémont s'agit, le sang versé à Naples aura ses vengeurs; bientôt de tous ces Etats émancipés sortira resplendissante l'unité italienne. Jusque-là, Romains, veillez sur votre victoire, ne vous en laissez ravir les fruits par aucune

faction rétrograde. Voyez ce qui se passe en France; que cette leçon ne soit pas perdue pour vous. C'est par l'énergie révolutionnaire que l'on salue les révolutions. Maintenez le peuple en armes, toujours prêt à défendre sa conquête et à foudroyer ses ennemis. L'Espagne, Naples et l'Autriche brûlent, dit-on, un alliage sacrilège pour étouffer le pouvoir populaire à Rome. Ces bruits ne peuvent vous troubler, citoyens, dans l'austère travail de votre Constitution; les vieux tyrans hésiteront avant d'attaquer les Romains fondant leur indépendance. S'ils l'osaient jamais... citoyens l'Italie, les sympathies de la démocratie française sont avec vous; ses volontaires, à votre appel, vous viendraient en aide pour chasser les barbares. Vive la République romaine! Vive la République italienne!" C'est ainsi qu'après 1830 les révolutionnaires français parlaient à la Pologne. Et quand la Pologne est tombée, les hommes dévoués à la cause de l'ordre et de la civilisation ont versé plus de larmes sur cette grande chute que ceux qui l'avaient provoquée et qui n'ont pas répandu leur sang pour la prévenir ni pour la venger.

DRAPÉAU.—M. le maire du 10<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, accompagnés de plusieurs officiers de la garde nationale, sont venus déposer, chez M. de Lamartine, le drapeau tricolore que les citoyens des deux arrondissements avaient porté, le 24 février, de la Chambre des Députés à l'Hôtel-de-Ville. C'est le premier qui ait été arboré au moment de la proclamation de la République. M. le maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, parlant au nom des deux députations, a dit à M. de Lamartine que ce drapeau, désormais historique, ne pouvait être mieux placé que dans la demeure d'un des citoyens qui l'avaient le plus honorablement défendu. M. de Lamartine a exprimé sa reconnaissance.

"Ce drapeau, a-t-il dit, mesera doublement cher, parce qu'il est le premier qui ait couvert le berceau de la République, et parce qu'il est le premier aussi qui ait donné à cette République le caractère de nationalité, de modération, d'humanité et de tradition avec les beaux souvenirs historiques. Si jamais cette République était attaquée ou par ses exagérateurs ou par ses ennemis, vous viendriez vous rallier ici sous ses couleurs, elles retrouveraient en vous le même héroïsme, comme elles retrouveraient en moi la même voix et le même bras pour les défendre!"

NOUVEL OUVRAGE.—M. Louis Veullot vient de publier un nouvel ouvrage. C'est un fort joli volume, petit volume in-18 d'environ 30 pages, intitulé *Petite Philosophie*.

Nos grands philosophes exposent leurs idées, ou mieux n'en tentent l'exposition, qu'à l'aide de beaucoup de métaphysique et d'innombrables considérations sur la nature de Dieu, de l'homme et des choses. M. Louis Veullot ne pouvait suivre un tel exemple. Sa *Petite Philosophie* s'appelle au fond la mise en pratique des lois de l'Eglise catholique, et son livre est composé de cinq ou six contes ou nouvelles différentes par la nature du sujet, mais identiques par la pensée comme par le charme et l'intérêt du récit. M. Louis Veullot nous montre comment un véritable chrétien, quelle que soit sa position et la nature des épreuves auxquelles Dieu le soumet, sait supporter le malheur, pardonner les injures, faire le bien, lutter contre ses passions et les dompter. Nous reviendrons sur ce livre, dont voici la courte préface:

"Fait que d'entendre parler de liberté, d'égalité, de fraternité, de droit au travail, de droit à l'instruction, de droit à l'assistance et de tous les droits de l'homme et de la femme, j'avais projeté d'écrire un petit livre pour me rendre compte de moi-même de ces belles découvertes du siècle présent. J'ai composé ce recueil, où il n'est question ni de liberté, ni d'égalité, ni de fraternité, ni d'aucun droit quelconque, mais où l'on verra quelques exemples de charité chrétienne envers les hommes et quelque conseil de soumission envers Dieu. C'est ce que j'ai trouvé de meilleur pour indiquer à ceux qui me liront par quel moyen ils peuvent plus sûrement se mettre en possession du droit au bonheur."

SUR LE PROTOXYDE D'AZOTE LIQUIDE, PAR M. DUMAS.—Un chimiste viennois, M. Hatterer, a fait construire une pompe foulante, au moyen de laquelle il a pu liquéfier facilement l'acide carbonique et le protoxyde d'azote. M. Dumas a cru devoir faire subir plusieurs modifications à l'appareil de M. Hatterer, et à l'aide de ces modifications, il a pu obtenir des quantités considérables de protoxyde d'azote liquide. En deux heures, on peut fouler, avec la pompe de M. Dumas, 200 litres de gaz, dont une vingtaine suffisent pour produire une pression de 30 atmosphères, pression à laquelle la liquéfaction commence: le reste du gaz donne du liquide, 100 litres de gaz pour 200 grammes de liquide environ. Une fois liquéfié, le protoxyde d'azote peut rester liquide au moins un jour ou deux dans le réservoir.

Le protoxyde d'azote liquide, et s'échappant du robinet ouvert, en partie s'évapore, en partie coule liquide, en partie se congèle en masse semblable à de la neige. Le froid produit par l'évaporation instantanée de ce liquide singulier est, en effet, excessif. Les métaux, en y plongeant, produisent le bruit d'un fer rouge plongé dans l'eau; le mercure y détermine le même bruissement, en se gelant tout à coup et en donnant naissance à une masse qui a la dureté et l'éclat de l'argent. Une gouttelette de protoxyde d'azote liquéfié tombant sur la peau y produit, par l'instantanéité de l'évaporation, une vive brûlure.

DIOCÈSE DE SOISSONS.—Mgr. de Simonsy, ancien évêque de Soissons, est mort samedi matin après une longue et cruelle agonie. Ce vénérable prélat était âgé de soixante-dix-neuf ans, et avait été sacré évêque en 1825.

AUTRICHE.—Les différents mémoires adressés à la constituante de Kremsier par les synodes provinciaux de Salzbourg, d'Olmutz, etc., sont enfin devenus l'objet des délibérations de cette assemblée. L'ordre du jour par et simple a été proposé, mais il est douteux que l'on se permette de traiter avec une si scandaleuse légèreté des manifestations aussi imposantes émanées de la majorité de l'épiscopat autrichien. Un membre de l'assemblée a cherché à l'éprouver en lui faisant apparaître le fantôme du jésuitisme. En énonçant l'Eglise catholique de la survie

lance et de la intel de l'Etat, a-t-il dit, vous ne ferez autre chose que de reconnaître l'ordre des Jésuites dans sa plus vaste étendue, car l'Eglise catholique n'est autre chose que la Compagnie de Jésus. Il disait vrai, en ce sens, que l'existence de cette pieuse Compagnie n'a d'autre but que la défense et la propagation de la foi catholique.

### NOUVELLES D'AMÉRIQUE.

LA MAIN DE DIEU.—Le Journal d'Hannibal (Missouri) rapporte une histoire dans laquelle il est difficile de ne pas voir un de ces traits providentiels qui déjouent les desseins les mieux conçus. Le shérif, du comté de Schaller, nommé M. Weatherford, part un matin, en annonçant à sa femme qu'il sera plusieurs jours absent, et en lui signifiant de ne recevoir personne dans la maison, attendu qu'il y laissait une somme de \$2,200 provenant des perceptions dont il avait été chargé. Dans la journée, un vieillard se présente et demande l'hospitalité; Mad Weatherford refuse d'abord, mais finit par céder; et l'étranger est installé dans une chambre au second. Vers minuit, trois hommes déguisés, le visage noir s'introduisent dans la demeure du shérif, s'emparant de sa femme, et la somment de lui remettre l'argent qu'il s'aventure de mettre dans la maison. Plus morte que vive, l'infortunée déclare qu'elle va chercher la somme, et monte précipitamment auprès de son hôte pour lui demander ce qu'elle doit faire. Celui-ci lui donne un pistolet, et lui conseille de mettre l'argent dans son tablier, de le présenter aux voleurs; puis, lorsque l'un d'eux s'approche, de tirer sur lui à bout portant. Elle suit cet avis de point en point; et au moment où elle étend l'un des malfaiteurs à ses pieds l'étranger fait feu à son tour, et en met un autre hors de combat; le troisième prend la fuite. On examine alors les cadavres, et dans l'un d'eux, on reconnaît M. Weatherford. Le misérable avait voulu se venger lui-même, et la vengeance divine l'a fait tomber, au moment où il allait accomplir son dessein, sous la main de sa propre femme. *Courrier.*

MONUMENT D'UN NOUVEAU GENRE.—Nous parlions, il y a quelques jours, du piteux état dans lequel se trouvent les rues de New-York. Depuis lors, le beau temps et le vent aidant, Broadway est devenu à peu près praticable; les passants et leur toilette ont bien eu quelque peu à souffrir de la poussière, mais enfin on ne doit pas trop exiger. Malheureusement, il n'en est pas de même dans les autres rues, où le dégel s'opère bien plus lentement et aggrave la boue en la perpétuant; nos églises ne peuvent même pas la peine de faire disparaître les monceaux de fange accumulés d'espace en espace par les riverains. Le peuple, qui trouve toujours moyen de prendre sa revanche, a converti ces monuments de leur négligence en autant de piloris pour les pères de la cité. Des carreaux gigantesques, plantés sur ces amas immondes, annoncent au public qu'il sont dédiés tout au conseil municipal, tantôt à l'inspecteur des rues ici à l'alderman du quartier, là à l'entrepreneur du balayage. Avant-hier, au coin de Chatham et de Roseveit Streets, une statue d'alderman s'élevait majestueusement sur un piédestal de fange et d'ordures; une inscription annonçait que le tout était à vendre, et qu'il fallait s'adresser à l'hôtel-de-ville, à l'approche des élections municipales. *Idem.*

UN ANIMAL NOUVEAU.—Le colonel Fremont, qui poursuit en ce moment ses explorations vers les montagnes Rocheuses, vient d'expédier à Corpus Christi un aigle au extraordinaire, dont il a réussi à s'emparer, après trois jours de chasse, sur les bords de la rivière Gila. D'après la description qu'en donne une lettre, cet animal ressemble à un cheval, mais il est couvert sur tout le corps d'une laine fine, qui se rapproche, par la couleur et la finesse, du poil du chevreuil. Il n'a point de crinière, et sa queue est comme celle de l'éléphant. Ce curieux quadrupède est d'une agilité incroyable et franchit sans le moindre effort des obstacles de huit à dix pieds de hauteur. *Idem.*

UNE TROMBE.—Le 20 mars, vers 10 heures du soir, une trombe effroyable a dévasté les environs du village de Shelbyville et de Bardstown, dans le Kentucky. Le tourbillon a renversé sur son passage un grand nombre de maisons, de fermes et de granges; en certains endroits, les arbres se trouvent abattus sur des distances d'un acre entier. Plusieurs personnes ont été tuées, nombre d'autres grièvement blessées. Le dommage, qui doit être extrêmement considérable, n'a pu être encore évalué. Le passage de la trombe a duré environ deux minutes. *Idem.*

CONDAMNATION D'HYER.—L'homme vainqueur de Yan-kee Sullivan vient d'être condamné par le tribunal de Chestertown (Maryland) à une amende de \$700, pour "assaut et batterie"; en y ajoutant les frais, Hyer se trouve avoir à payer une somme ronde de \$1,000, c'est-à-dire le cinquième de ce que lui a valu sa victoire pugilistique. Une des circonstances, qui ont le plus contribué à atténuer la peine prononcée contre lui a été le fait, établi par les témoignages que Sullivan avait porté le premier coup. *Idem.*

ARRESTATION IMPORTANTE.—Un des officiers de la police de New-York est parvenu à arrêter un malfaiteur aussi habile que dangereux, connu sous le nom de Jim Webb. Cette capture est d'autant plus importante, que Jim se trouve impliqué, dit-on, dans le vol de joyaux commis l'année dernière dans le bureau des patentes à Washington. *Idem.*

### AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE, MERCREDI, 4 AVRIL 1849.—Les bills grassoyés suivants sont lus pour la troisième fois et passés: Bill pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelle et générale de la province; Bill pour incorporer la cimetièrre de Mount Hermon. Bill pour faciliter les actions contre les personnes associées pour des fins de commerce et contre les sociétés et compagnies incorporées. Pétitions reçues et lues: De A. G. Ruel, évêque, notaire public et régisseur du comté de Rimouki, demandant la division du dit comté pour les fins d'enregistrement; et qu'il lui soit permis de pratiquer sa profession dans le cas où le bill de notariat serait passé en loi, bien qu'il remplisse la dite